

Montréal, le 4 juin 2020

Destinataires : Tous les participants aux travaux de la Régie

Objet : Diffusion des audiences et rencontres préparatoires tenues en visioconférence

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, en respect des décrets sur l'urgence sanitaire adoptés par le gouvernement du Québec et en vue de minimiser le risque de contagion pour ses employés, les participants à ses travaux et les consommateurs, la Régie de l'énergie (la Régie) a mis en place les moyens nécessaires à la poursuite de ses travaux à l'aide de nouveaux outils numériques.

Ainsi, depuis la fin avril 2020, elle a tenu des rencontres préparatoires via l'application GoToMeeting qu'elle a choisie afin d'éviter les problèmes reliés à la sécurité des données des participants et de respecter les garanties procédurales inhérentes à son rôle de tribunal administratif. Elle s'apprête d'ailleurs à procéder à ses premières audiences grâce à cette application, à la lumière, notamment, des commentaires très positifs émis par certains participants en lien avec l'utilisation de cette application et procédera sous peu à rendre cette application disponible aux médiateurs, distributeurs et consommateurs pour la tenue des séances de médiation dans les dossiers de plaintes.

Poursuivant dans cette veine d'innovation et souhaitant respecter le principe de la publicité des débats qui ont lieu devant elle, tout comme elle le faisait lors des audiences en personnes, la Régie diffusera en direct **l'audio de ces audiences et rencontres préparatoires via son canal YouTube auquel les participants et le public auront accès par un lien diffusé sur son site internet.**

La mise en place de l'ensemble de ces mesures permet à la Régie de poursuivre l'entièreté de ses travaux en lien avec les souhaits gouvernementaux visant le maintien du télétravail et son encouragement par la suite. Elles s'avèreront également utiles afin de pallier les difficultés inhérentes au respect de la distanciation pour l'accès aux immeubles à bureaux du centre-ville de Montréal et la circulation dans ces mêmes bureaux.

La Régie espère également que ces mesures lui permettront, à l'avenir, lorsque les déplacements d'avocats, de témoins ou d'experts s'avéreront difficiles ou impossibles, de procéder à la tenue malgré tout, en toute transparence, de ses audiences et rencontres préparatoires.

En espérant que ces aménagements sauront rencontrer vos attentes, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd